

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

--- ((=)) ORDONNANCE ---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de la prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance n° 329/PRG du 18 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République ;

SUR la Proposition de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications ;

((=)) R D O N N E

ARTICLE 1er/- Monsieur Boubacar Biro BARRY, Contrôleur des Postes et Télécommunications en service à Kindia, est nommé dans les fonctions d'Inspecteur Itinérant des Postes et Télécommunications de la Province de Kankan.

ARTICLE 2/- Monsieur Abdoulaye SYLLA, Ingénieur en service à Conakry, est nommé dans les fonctions de Directeur des Télécommunications de la Province de Dubréka.

ARTICLE 3/- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République./.-

CONAKRY, le 25 MARS 1985 .

COLONEL LANSANA CONTE